

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Préfecture
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de l'intercommunalité

**Arrêté portant composition de la commission départementale de réforme
des agents de la fonction publique territoriale dont le secrétariat est assuré par le centre de
gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne**

Le préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 23 ;
- VU le décret n°89-229 du 17 avril 1989 relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- VU le décret n°95-1018 du 14 septembre 1995 fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU le décret n°2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale des agents des collectivités locales et son article 31 instituant dans chaque département une commission de réforme,
- VU l'arrêté ministériel du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
- VU l'arrêté préfectoral du 19 août 2016 modifié portant composition de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale dont le secrétariat est assuré par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne,
- VU les désignations effectuées le 5 février 2019 par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne, consécutives aux élections professionnelles du 6 décembre 2018,

VU les courriels du 12 février 2019 du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne portant modification des praticiens de médecine générale ainsi que des représentants des collectivités,

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier la composition de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale dont le secrétariat est assuré par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne,

ARRETE

Article 1 : La commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne dont le secrétariat est assuré par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne, est composée comme suit :

A – Président

Président titulaire

Monsieur Jean-Luc GUILHOT
administrateur du centre de gestion

Présidente suppléante

Madame Colette CLAMENS
directrice générale des services
du centre de gestion

Le président dirige les délibérations mais ne participe pas au vote.

B - Praticiens de médecine générale

Pour procéder à l'examen des dossiers présentés à la commission départementale de réforme, sont désignés les médecins-ci-après, membres du comité médical départemental :

Titulaires

Docteur Jean CLAVERIE
83, rue d'Andorre
31120 Pinsaguel

Docteur Pierre MARCO
9 place du Capitole
31000 Toulouse

Suppléants

Docteur Jean-François DOSSAT
82 rue Matabiau
31000 Toulouse

Docteur Chérif HERZI
12 rue Parcelet
31500 Toulouse

Les médecins spécialistes, membres du comité médical départemental peuvent être appelés à participer aux délibérations de la commission, sans prendre part aux votes.

C – Représentants des collectivités ou établissements publics et du personnel

Sont nommés membres de la commission, les représentants des collectivités ou établissements publics et les personnels ci-après :

I - Conseil Départemental de la Haute-Garonne

♦ Représentants de la collectivité

Titulaires

Mme Sandrine BAYLAC
M. Bernard BAGNERIS

Suppléants

Mme Véronique VOLTO
M. Jean-Luc RAYSSEGUIER
Mme Claude PIQUEMAL-DOUMENG
Mme Camille POUPONNEAU

♦ Représentants du personnel

Catégorie A

Titulaires

M. Jacques GARIC
Mme Martine URZAY

Suppléants

Mme Catherine SICRET
Mme Marie-Blanche PAGES

Catégorie B

Titulaires

Mme Patricia BROQUET-VIDAL
Mme Valérie PICAVEZ

Suppléants

Mme Zohra CHIKHR
M. Grégoire VANBALBERGUHE
Mme Karine AUSTRUY
Mme Sandrine ALLIERES

Catégorie C

Titulaires

Mme Muriel PINAUD
M. Gilles GAZEL

Suppléants

M. René FABRE
Mme Lise DRUHET
M. Romain ALGANS
M. Serge BAGLIN

II - Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne

♦ Représentants de l'administration

Titulaires

Mme Marie GRACIET
M. Pierre SANCHEZ

Suppléants

M. Alain PACE
Mme Hélène DESMETTRE
M. Georges KARSENTI
M. Christian CHATONNAY

◆ **Représentants du personnel :**

Catégorie A

Titulaires

M. Jean-François ROBIC
Mme Delphine ROBY-COMA

Suppléants

Mme Julie PETIT
M. Jacques VABRE
M. Gilles SALLES
Mme Marie LARROCHE

Catégorie B

Titulaires

Mme Denise CARAVACA
Mme Muriel BORIES

Suppléants

M. Jean Laurent BIGARD
M. Abderrahim AARIM
Mme Marianne GINESTA
M. Maxime SIGNORI

Catégorie C

Titulaires

Mme Véronique SAJUS
Mme Julie LEYRAT

Suppléants

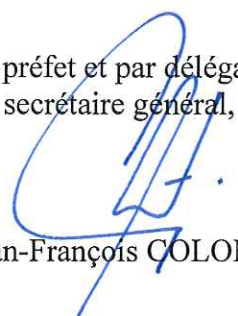
Mme Maud MALEVILLE
M. Hervé DE STEFANI
M. Jean-Pierre STEFANI
M. Vincent CABIROL

Article 2 : L'arrêté préfectoral du 19 août 2016 modifié portant composition de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale dont le secrétariat est assuré par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne est abrogé ;

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont un extrait sera inséré au recueil des actes administratifs.

Fait à Toulouse, le **13 FEV. 2019**

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,


Jean-François COLOMBET